

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 27 mars 2023**

Convocation le 17 mars 2023
Membres en exercice : 53
Quorum requis : 28

Présents : 37
Pouvoirs : 2
Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstentions : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, à 14 h 30, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle du Prieuré St Martin à Verruyes, sous la présidence de Roland MOTARD.

Présent : P
Absent : A
Absent excusé : AE

ABELARD	Yvon	P	LAGOGUÉE	Pascal	P
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	P
BEAUDIC	Jean-Michel	P	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	P
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	AE
BOISSON	Claude	P	LIXON	Myriam	AE
BOUCHER	Hervé-Loïc	AE	LOGEIS	Jean-Louis	P
BOUJU	Serge	AE	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	P
BRÉGER	Mickaël	P	MARTINS	Elmano	P
BROUARD	Dominique	AE	MÉEN	Dominique	P
BUREAU	Pierre	P	MOTARD	Roland	P
CHABAUTY	Viviane	AE	MOUILLER	Philippe	P
CHATELLIER	Jean-Paul	AE	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSSERAY	Francine	P	OLIVIER	Pascal	P
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	AE	PAILLEY	Michel	AE
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	P
DELAIRE	François	P	PAULIC	Claire	P
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	P
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	P	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	P	RAGOT	Nicolas	P
DORET	Michel	P	ROUXEL	Patricia	P
GAUTREAU	Michel	AE	TALABARD	Philippe	AE
GUILLOTEAU	Régis	AE	TEMPÉ	Philippe	P
HAYE	Jean-Marie	P	TESSEREAU	Francis	P
HÉRAULT	Francette	P	THOMAS	Patrice	P
JOLLIT	Daniel	P	VIVIER	Jean-Marie	P
JOZEAU	Jacky	AE			

Pouvoirs : 2

- M. Serge BOUJU donne pouvoir à M. Jean-Louis LOGEIS
- M. Jean-Paul CHAUSSONEAUX donne pouvoir à M. Patrick NIVELLE

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Nicolas RAGOT

DÉLIBÉRATION N°23-03-27-C-08-119 : REPRISE DES RESULTATS 2022

Le Président expose à ses collègues que l'exécution du budget 2022, après clôture des opérations de l'exercice laisse apparaître :

⇒ un excédent de fonctionnement cumulé de 25 929 315,58€,
⇒ un excédent d'investissement avec reprise de résultat antérieur à reporter de 7 137 164,73€,
soit un résultat cumulé positif de 33 066 480,31€

⇒ les restes à réaliser sont à financer à hauteur de :
en dépenses 38 566 436,73€
en recettes 17 428 635,23€

soit un besoin de financement de 14 000 636,77€.

L'excédent global de clôture de l'exercice est de 11 928 678,81€

Il propose donc d'affecter l'excédent cumulé de 33 066 480,31€ comme suit :

14 000 636,77 euros : Au compte 1068 de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement et les restes à réaliser du budget du SIEDS

7 137 164,73 euros : Au compte 001 en excédent d'investissement reporté

11 928 678,81 euros : Au compte 002 en report à nouveau en fonctionnement

Après avoir demandé à ses collègues s'ils acceptent cette répartition, le Président propose à l'assemblée :

Article unique : accepter l'affectation du résultat 2022 tel que présenté ci-dessus.

LE COMITE SYNDICAL :

Accepte à l'unanimité :

Article unique : l'affectation du résultat 2022 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
079-200091049-20230327-23-03-27C08-19-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Roland MOTARD.

